

## **Les hommes et les femmes qui ont fait l'histoire de l'AFJE**

Le Larousse, en 1948 définissait notre fonction comme « *le bureau d'une administration, d'une maison de commerce, etc. qui s'occupe d'affaires litigieuses* ».

Si cette vision de la fonction de juriste d'entreprise a tant évolué et si l'AFJE est aujourd'hui la première organisation française de juristes d'entreprise, c'est grâce à la passion d'hommes et de femmes pour leur métier, et la conviction profonde qu'ils avaient de la mission particulière du juriste d'entreprise parmi l'ensemble des professions du droit. Il nous a donc semblé nécessaire à l'occasion du 40<sup>ème</sup> anniversaire de l'AFJE, de rendre hommage à l'apport de chacun de ses anciens présidents dans l'évolution de notre profession.

### **1969-1973 : Raymond Sié**

Raymond Sié a fondé l'AFJE en 1969 autour de trois préoccupations essentielles partagées par l'ensemble de la profession : définir et faire évoluer la fonction des juristes dans l'entreprise, positionner le juriste d'entreprise par rapport aux autres professions du droit, et enfin mettre en place une formation adaptée aux besoins de l'entreprise française.

Une des premières prises de positions de l'AFJE a été de s'opposer avec vigueur au projet de réglementation des professions juridiques tendant à conférer aux avocats le monopole du droit.

Grâce à l'action de l'AFJE, la loi n°71.1130 du 31 décembre 1971 a expressément, et pour la première fois, reconnu l'existence de la profession de Juriste d'entreprise.

### **1973-1979 : Edouard Ribadeau-Dumas**

Fort de cette première reconnaissance entant que telle de la profession de juriste d'entreprise, Monsieur Ribadeau-Dumas a poursuivi l'œuvre de son prédécesseur à la tête de l'association et a contribué à son développement en s'appuyant sur les trois objectifs originaires de l'AFJE.

### **1979-1985 : Hubert Guigou**

A partir de 1979, l'AFJE prend un nouveau tournant en organisant de nombreuses réunions mensuelles de formation continue de ses membres, participant à de nombreux colloques notamment en liaison avec le monde universitaire, mettant en place un bureau « emploi et carrières » avec le soutien de cabinets de recrutement, et en participant au 1<sup>er</sup> forum des fonctions juridiques.

Mais rappelons surtout que l'AFJE a contribué activement à la création, en 1982, de l'[Association Européenne des Juristes d'Entreprise \(ECLA\)](#), confédération d'associations de Juristes d'entreprise qui regroupe aujourd'hui 22 pays et plus de 34000 juristes.

### **1985-1991 : Francis Hoppenot**

La présidence de Francis Hoppenot est marquée par le rapprochement des professions d'avocats et de juristes conseils qui relance une fois encore le débat du rapprochement avec la profession de juriste d'entreprise.

Un rapport commandé par le Président de la République à Maître Saint Pierre (juin 1990) préconise alors l'obtention de la confidentialité pour les juristes d'entreprise mais conclut que le rapprochement avocat-juristes d'entreprise est encore prématuré.

En luttant à tous les niveaux du corps législatif et des autres professions du droit, l'AFJE a néanmoins réussi à faire reconnaître dans la loi de 1990 le droit du juriste d'entreprise à exercer son métier tout en élargissant les possibilités d'ouverture sur des professions voisines. L'AFJE a illustré la caractéristique du juriste d'entreprise : être la charnière incontournable entre l'entreprise et le droit.

### **1991- 1993 : Olivier Mazeaud**

L'ensemble de la décennie 90 reste marquée par l'évolution de la vision du juriste au sein de l'entreprise : non seulement le droit imprègne la vie des entreprises mais on assiste alors à la prise de conscience du rôle décisif qu'a le droit dans les actes et décisions des entreprises : le droit permet non seulement de limiter les risques mais il est également une réelle source de valeur ajoutée.

### **1993-1997 : Pierre Charreton**

Dans cette décennie favorisant la prise de conscience par les entreprises du rôle décisif de leur juriste et de l'importance de les intégrer aux organes de décision, Pierre Charreton poursuit le combat pour que cette spécificité soit aussi reconnue hors des entreprises et que les juristes puissent ainsi exercer leurs responsabilités dans les meilleures conditions. L'AFJE bénéficie du soutien de l'ECLA pour l'obtention de « la confidentialité juridique ». Pierre Charreton participe au nom de l'AFJE à de multiples discussions entre représentants des différentes professions du droit pour élaborer un texte sur le rapprochement de leurs professions. Malheureusement, cette fois encore, il ne sera pas possible d'aboutir à un projet qui satisfasse tout le monde.

### **1997-2001 : Gilles Mauduit**

En 1997, un nouveau rapport commandé par le gouvernement sur un code des professions juridiques et judiciaires a été publié par Maître Varaut. En décembre 1997, ce rapport fait l'objet d'une prise de position négative de l'AFJE.

En septembre 1998 le Garde des Sceaux, investie d'une mission sur le sujet par le premier ministre, réserve un accueil favorable aux propositions faites par l'AFJE sans pour autant aboutir. Néanmoins en juin 1999, les associations de juristes d'entreprises et une des associations d'avocats, l'association des avocats conseils d'entreprise (ACE) parviennent à définir une position commune.

### **2001-2006 : Sabine Lochmann**

Signe des temps et de la féminisation de la profession, Sabine Lochmann, devient la première femme élue à la tête de l'AFJE.

A cette période, le débat sur le rapprochement des professions semblant être au point mort, l'AFJE décide de le faciliter en donnant un cadre professionnel aux juristes d'entreprise propre à valoriser leurs compétences et spécificités. L'AFJE établit alors des règles professionnelles claires et strictes pour les juristes d'entreprise. Ces règles s'appuient sur trois tendances de la vie des entreprises : l'internationalisation du droit des affaires, le développement de règles éthiques dans les entreprises, et les problèmes posés par le défaut de « confidentialité juridique » pour les juristes d'entreprise.

### **2006-2008 : Henri-Michel Siraga**

Au cours de sa présidence, Henri-Michel Siraga s'emploie particulièrement à développer les liens entre l'AFJE et les universités afin que soit prise en compte, dès la formation, la spécificité de la fonction de juriste d'entreprise, à la fois technicien du droit mais aussi expert de la vie des entreprises.